

Le Castor d'Europe

(*Castor fiber*)



<p>Description</p>	<p>Le Castor est un mammifère de l'ordre des rongeurs. Il présente une forme fuselée dans l'eau, la totalité du corps étant quasi immergée sauf la tête et la nuque, et une forme plutôt ramassée sur terre. En moyenne, un adulte mesure 110 cm, dont 30 cm pour la queue, et pèse entre 15 et 25 kg. Sa fourrure dense est de teinte blond-roux. Sa queue caractéristique mesure 15 cm de large, est aplatie et recouverte de fausses écailles. Ses pattes postérieures sont grandes (environ 15 cm de long) et palmées ; les antérieures sont petites et ramassées sous le corps. Ses yeux et ses oreilles sont de petites tailles. Il présente de grandes incisives à l'émail orange, taillées en biseau.</p> <p><i>Attention à ne pas le confondre avec le Ragondin</i> : le Castor a une nage très coulée, le corps est presque immergé sauf la nuque et la moitié supérieure de la tête rappelant ainsi la nage de la loutre, alors que le Ragondin nage en surface, la totalité de la tête et le haut du dos émergent rappelant plutôt un hippopotame.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p style="text-align: center;">Castor (Sylvain RICHIER) Ragondin (Sylvain RICHIER)</p>
<p>Activité et mode de vie</p>	<p>Le Castor est un animal discret, aux mœurs crépusculaires et nocturnes. Il est actif durant toute l'année et n'hiberne pas.</p> <p>Il se reproduit en février, moment du rut. Deux jeunes en moyenne naissent après 3 mois de gestation et restent 6 semaines dans le gîte, puis s'émancipent au cours de leur deuxième année.</p> <p>C'est un animal sociable, les 2/3 des Castors vivent en groupes familiaux composés de 2 adultes, des jeunes de plus d'un an et des jeunes de l'année. La taille d'une famille varie de 2 à 6 individus.</p> <p>C'est un animal territorial et casanier, l'activité d'un groupe familial s'étend sur un territoire d'environ 1 à 3 kilomètres de cours d'eau, et est matérialisée par de nombreux indices de présence.</p>
<p>Milieu de vie</p>	<p>Le Castor est une espèce inféodée à l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre : l'eau lui permet d'assurer ses déplacements et joue le rôle d'élément tutélaire, l'entrée d'un gîte occupé étant toujours immergée, et le domaine terrestre lui procure l'essentiel de sa nourriture jusqu'à une distance de 20 à 30 mètres de l'eau.</p> <p>Le biotope idéal pour cette espèce doit présenter les caractéristiques suivantes : présence et permanence de l'eau avec une profondeur suffisante (supérieure ou égale à 60 cm), et présence de végétation rivulaire arborescente (salicacées en particulier). La présence d'obstacles de type barrages hydroélectriques ou une pente de la rivière supérieure à 1% et une vitesse élevée du courant, constituent des facteurs limitant pour l'installation du Castor. Par contre, la présence humaine, la pente et la granulométrie des berges, et la pollution organique de l'eau n'ont pas d'incidence sur sa présence.</p>
<p>Régime alimentaire</p>	<p>Le Castor est un animal végétarien strict mais éclectique : il consomme aussi bien l'écorce, les feuilles et les jeunes pousses de plants ligneux, que des hydrophytes, des fruits, des tubercules et la végétation herbacée terrestre, mais affectionne tout particulièrement les bois tendres de type saules et peupliers. Les besoins quotidiens d'un adulte s'élève à 2 kg de matière végétale ou 700 g d'écorce.</p>
<p>Statut juridique</p>	<p>Menacée de disparition en France au début du XX^{ème} siècle suite à sa chasse pour la viande et la fourrure, l'espèce et son habitat sont actuellement strictement protégés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directive Habitats (JOCE du 22 juillet 1992) : annexes II et IV - Convention de Berne (JO du 28 août 1990 et 20 août 1993) : annexe III - Protection nationale de l'espèce et de son milieu (JO du 10 mai 2007) : arrêté ministériel du 23 avril 2007

Les indices de présence du Castor les plus facilement observables

Sur le sol :

Des **chantiers** de coupes d'arbres et d'arbustes pour satisfaire les besoins alimentaires :

Ces coupes sont caractéristiques : elles sont taillées en « sifflet » pour les rameaux de petite taille, ou en « crayon » pour ceux de diamètre plus important.



Des **coulées** d'accès à l'eau ou aux chantiers :



Sur la berge :

Des **gîtes** se présentant soit sous la forme de terrier, soit sous la forme de hutte de branches avec des variantes intermédiaires (terrier-hutte) :

Les terriers-huttes et les huttes sont essentiellement constitués de bois coupé en biseau aux extrémités par le Castor, ce qui permet de les distinguer d'éventuels embâcles. De plus, la présence de boue d'argile pour colmater les ouvertures confirme l'intervention du Castor.



Des **dépôts de castoréum** (sécrétion odorante) placés généralement sur des monticules de terre situés à moins de 50 cm de l'eau :



Dans l'eau :

Des **réfectoires** (sites de consommation) situés sur des hauts fonds (10 à 20 cm d'eau) abrités du courant :



Sur les petits cours d'eau, des **barrages** constitués de branchages mais aussi parfois de galets ou d'argile :



Tous ces indices témoignent de l'aptitude d' « aménageur » du Castor, véritable architecte des cours d'eau, pour satisfaire ses besoins alimentaires, de déplacements et de sécurité.

Les principales recommandations pour prendre en compte la présence du Castor dans les exploitations sylvicoles voisines de cours d'eau

« Pourquoi, quand et comment les Castors s'attaquent-ils aux arbres plantés en bordure de cours d'eau ? »

En hiver, le Castor n'hiberne pas mais reste actif et a donc besoin de s'alimenter. Or cette période est pauvre en végétation herbacée disponible et le Castor recherche donc des écorces d'arbres pour assurer ses besoins alimentaires quotidiens. Il prospecte la berge et ses environs, mais s'éloigne rarement à plus de 30 mètres de la rive. Il peut couper des branches basses, écorcer sur pied, ou abattre des arbres parfois de grande dimension (jusqu'à 60 à 80 cm de diamètre) pour accéder à sa ressource alimentaire. Toutefois, l'essentiel des coupes concerne des troncs et des branches de 3 cm à 8 cm de diamètre. De fait, les strates arborées rivulaires basses revêtent une grande importance pour le Castor.

La vulnérabilité des arbres de plantation vis-à-vis de la présence du Castor est donc liée à la période de repos végétatif (octobre à mars) et à la proximité du cours d'eau fréquenté par le Castor.

« Comment prévenir ces dommages ? »

Pour prévenir les dommages causés par le Castor aux plantations d'arbres, trois actions peuvent être préconisées :

⇒ Dans la mesure du possible, il est important de **conserver la ripisylve naturelle** en place qui constitue le biotope naturel et le garde-manger du Castor.

En règle générale, on constate moins de dégâts sur les plantations d'arbres quand il existe une bande boisée entre l'eau et les cultures.

⇒ En cas d'absence de formation végétale rivulaire naturelle, il peut être intéressant de **reconstituer une bande boisée en implantant des essences appétentes** pour le Castor (saules, peupliers, noisetier, cornouiller sanguin) sur une largeur d'au moins 5 mètres.

Cette formation constituera alors un réservoir de ressources alimentaires pour le Castor et protégera naturellement les plantations voisines.

⇒ Dans le cas où les arbres à vocation économique sont plantés jusqu'à la berge, il peut être nécessaire de **mettre en place des dispositifs de protection** pour prévenir les dommages de Castors. Ces mesures de protection peuvent être de différents types selon le contexte local, consistant en une protection individuelle des arbres si le nombre de plants vulnérables est faible (manchon en grillage ou en toile), ou en une protection de la parcelle s'il s'agit d'une grande plantation sur un long linéaire de cours d'eau (grillage ou clôture électrique).

Le suivi des protections préconisées, mené par le Réseau Castor de l'ONCFS, a montré que si ces protections sont correctement mises en place, elles sont toujours efficaces.

Par ailleurs, en matière d'aménagement de berges, plusieurs préconisations permettent de prendre en compte la présence du Castor :

⇒ **privilégier les interventions en septembre-octobre** pour limiter le dérangement de l'espèce ;

⇒ **intervenir sur une berge à la fois** pour préserver la tranquillité sur l'autre berge ;

⇒ **conserver des zones non impactées par les travaux**, comme des îlots buissonnants ou des houpriers dans l'eau, qui constitueront des réserves alimentaires pour le Castor ;

⇒ **essayer de localiser les gîtes** (terrier, terrier-hutte, hutte) afin de limiter le dérangement occasionné à proximité ; conserver une zone de 20-30 mètres non impactée par les travaux autour du gîte ; veiller à ce que les engins de chantier ne passent pas sur le gîte, ce qui risquerait de provoquer son effondrement.

Pour avertir l'O.N.C.F.S. en cas de découverte de Castors en danger ou de Castors morts,
Pour réaliser un constat de dommage sur arbres ou cultures,
Pour obtenir des conseils techniques en matière de protection des plantations,
Merci de contacter :

O.N.C.F.S.
Service départemental
De Saône-et-Loire :
03.85.58.32.80

Service départemental
De Côte-d'Or :
03.80.52.38.64